

Conditions générales d'utilisation du service *Minecraft® à la carte*

1. CHAMP D'APPLICATION - OBJET

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite un service de génération de cartes Minecraft® dénommé « *Minecraft® à la carte* » qui permet de générer automatiquement un monde jouable dans Minecraft® ou Minetest, composé de différents blocs reproduisant des dalles de 5km sur 5km du territoire français en y ajoutant certaines informations contenues dans les bases de données IGN. Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations d'un titulaire d'une licence d'utilisation du service *Minecraft® à la carte*

La licence peut être souscrite par toute personne physique ou morale.

En souscrivant cette licence, le Licencié s'engage à respecter sans la moindre réserve toutes les dispositions des présentes conditions générales.

2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DÉFINITIONS

2.1 Contenus du service *Minecraft® à la carte*

Sont proposés dans le cadre du service *Minecraft® à la carte* les fonctionnalités suivantes :

- Accès au site ign.fr/minecraft
- Sélection et génération d'une zone de 5km par 5km sur la France à raison de 1 par jour par adresse mail et dans la limite d'un nombre fixé de générations possibles par jour.
- Téléchargement de la carte Minecraft® à partir d'un lien reçu par adresse mail.

L'utilisation du service est gratuite dans le cadre de la génération d'une carte Minecraft® ou Minetest par jour et par adresse mail et dans la limite d'un nombre fixé de générations possibles par jour. Une fois le seuil atteint le service sera bloqué jusqu'au recouvrement des droits dans les heures suivantes. Pour un usage plus intense, contactez l'IGN à l'adresse suivante minecraft@ign.fr

2.2 Définitions - acronymes

IGN

Institut National de l'information Géographique et Forestière.

CGU

Les présentes conditions générales.

Service

Ensemble des fonctionnalités proposées par *Minecraft à la carte*.

Minecraft®

Jeu vidéo sorti en 2009 édité par Mojang

Carte Minecraft®

Carte jouable dans le jeu Minecraft ou Minetest

Licencié

Personne physique ou morale disposant d'une licence (gratuite ou payante) et utilisant le service de génération de mondes Minecraft et ayant accepté les présentes conditions générales.

Utilisateur final

Personne physique ou morale jouant avec la carte Minecraft issu du service exécuté par le Licencié.

3. DROITS ACCORDÉS AU LICENCIÉ

L'IGN accorde au Licencié le droit d'utiliser le Service pour son usage privé et de partager sa carte Minecraft® avec des tiers, selon les termes des CGU.

L'IGN accorde en outre au Licencié la possibilité de proposer une offre commerciale réutilisant les cartes Minecraft® plus ou moins transformées. Le licencié veillera à mentionner la marque IGN dans la présentation et la communication autour de son offre.

La licence est concédée à un Licencié qui bénéficie d'un compte utilisateur pouvant être utilisé par plusieurs Utilisateurs Finaux.

4. OBLIGATIONS DU LICENCIÉ ET DE L'UTILISATEUR FINAL

4.1 Accès aux données produites par le service Minecraft® à la carte pour l'usage du Licencié

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte :

- à respecter les présentes conditions générales,
- à prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect des conditions de licence,

Le Licencié s'engage à ce que les cartes Minecraft® ne contiennent pas ni ne soient explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibées par la loi, notamment et de manière non exhaustive :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violentes, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageantes de tels comportements,
- encourageant ou facilitant toute activité illégale,
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses,
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

4.2 Accès aux données produites par le service Minecraft® à la carte pour l'usage de l'Utilisateur Final

Le Licencié peut partager ses cartes Minecraft® avec d'autres utilisateurs.

Le Licencié doit s'assurer en particulier que l'Utilisateur Final a pu être informé des obligations des Conditions Générales d'Utilisation Finale.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le moteur de génération des cartes Minecraft est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

6. RESPONSABILITÉ

6.1 L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu au Service. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect par le Licencié de ses obligations.

L'IGN, n'hébergeant pas les cartes Minecraft du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial fourni aux utilisateurs, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité des cartes Minecraft du Licencié.

6.2 La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation du Service avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final,
- défaut de compatibilité du Service avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou l'Utilisateur Final,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs,
- altération des données,
- accès aux données partagées sans autorisation,
- atteinte du plafond technique défini pour la licence,
- non-respect par le Licencié de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance du Service pour cas de force majeure.
- non-respect par le Licencié et/ou les Utilisateurs Finaux des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.
- utilisation par le Licencié de services ou données indiquées comme étant expérimentaux ou en phase de test.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation du service Minecraft® à la carte peut donner lieu à la collecte, au stockage et au traitement de données à caractère personnel par l'IGN, responsable de traitement. Les traitements sont référencés dans le tableau ci-dessous :

Quels sont les objectifs du recueil de ces données (finalités) ?	Quelles sont les données personnelles collectées (i) ?	Quelle est la base juridique du traitement ?	Qui pourra prendre en connaissance (dest inataires) ?	Quelle est la durée de conservation des données ?
Pour centrer la carte souhaitée par l'utilisateur au lieu qu'il désire (ce centre pouvant être aussi choisi sans donner d'adresse mais en se déplaçant sur la carte	<u>Coordonnées cartographiques du centre de la carte commandée</u> qui peut être celle de l'adresse postale de l'utilisateur renseignée sur le site sans qu'on le sache explicitement	Contrat	IGN uniquement	3 jours (le temps de vie de la carte Minecraft® calculée afin de pouvoir la relivrer en cas de problème
Pour envoyer la carte calculée en mode asynchrone à l'adresse mail recueillie	<u>Adresse mail de l'utilisateur</u>	Contrat	IGN uniquement	3 jours (le temps de vie de la carte Minecraft® calculée afin de pouvoir la relivrer en cas de problème

(i) Les données soulignées correspondent aux données obligatoires. En cas de non fourniture d'une de ces données, l'utilisateur ne peut accéder au service proposé.

Le service étant accessible aux mineurs, les titulaires de la responsabilité parentale doivent consentir au traitement des données à caractère personnel pour les mineurs de moins de 15 ans

Le Licencié donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant qui sont collectées dans le cadre des procédures d'inscription au Service, ne soient traitées que pour les finalités de ce Service.

Conformément à la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel le concernant. Il bénéficie, en outre, de la possibilité de limiter ou de s'opposer au traitement qui le concerne. Il dispose, de plus, du droit à la portabilité des données à caractère personnel le concernant. Il peut, enfin, définir les directives relatives au sort des données à caractère personnel le concernant après son décès.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, l'utilisateur a le droit de retirer son consentement à tout moment.

L'exercice de ces droits peut se faire par courriel à l'adresse dpo@ign.fr ou à l'adresse postale suivante: Institut national de l'information géographique et forestière – Délégué à la protection des données (Dpo) - 73 avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX. Le cas échéant, l'utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

8. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence, des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du Licencié ou suspendre l'accès du Licencié en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation ou la suspension sont de plein droit, sans que le Licencié puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion n'ayant pas fait l'objet d'un début d'utilisation ne seront plus valables et ne pourront être utilisés par le Licencié.
- le Licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

L'arrivée à terme ou la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit est sans incidence sur le règlement des redevances dues à l'IGN et non réglées à la date d'échéance ou de résiliation du contrat.

9. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux présentes Conditions Générales.

Le Licencié accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le Licencié a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du Licencié.

10. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le Licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.